

# INFORMATIONS MUNICIPALES

NAPIERVILLE  
NAPIERVILLE  
NAPIERVILLE  
NAPIERVILLE  
NAPIERVILLE  
NAPIERVILLE  
NAPIERVILLE



(Vol. 26, n° 9) 26 avril 2017



**LA MARCHÉ  
POUR L'ALZHEIMER**  
UN GESTE DIGNE  
DE MÉMOIRE<sup>MC</sup>



## La tournée Alzheimer Défi Réjean Gélinau.

Dans le cadre de la Marche pour l'Alzheimer, le champion québécois cycliste Réjean Gélinau a fait un arrêt à l'Hôtel de Ville de Napierville, mardi le 18 avril dernier, afin de remettre à la Mairesse Chantale Pelletier accompagnée de Monsieur Ghislain Perrault, conseiller le chandail officiel de la 11 édition de cet événement de financement annuel



Réjean Gélinau, effectuera plus de 10 000 km en vélo du 3 au 27 avril 2017, et s'arrêtera à l'Hôtel de Ville de chacune des 32 municipalités afin de sensibiliser les quelques 220 000 citoyens à la cause Alzheimer et par la même occasion, inviter les élus et la population à prendre part à la Marche pour l'Alzheimer qui aura lieu le dimanche 28 mai prochain, au parc Jean-Paul Beaulieu de Saint-Jean-sur-Richelieu

La société Alzheimer haut Richelieu est un organisme à but non lucratif qui offre des services de répit et d'accompagnement gratuit aux personnes touchées par la maladie et leur aidant, depuis 28 ans maintenant, sur tout son territoire comprenant 32 municipalités.



## Transport collectif dans les jardins-de-Napierville Modification des circuits des horaires et des tarifs

Désormais, les lundi, mercredi et jeudi, le transport se fait à partir de l'une ou l'autre des municipalités de la MRC, vers Saint-Rémi. De la même façon, le mardi et le vendredi, on peut se rendre à Napierville à partir de n'importe quelle municipalité des jardins-de-Napierville.

### Comment cela fonctionne?

Le transport collectif est un service porte à porte, offert du lundi au vendredi de 8h à 18h.

Une réservation doit être faite par téléphone entre 8h30 et 15h le jour ouvrable précédant le déplacement en composant le **1 844 839-6255**.

Les circuits permettent aux citoyens de se déplacer de leur municipalité vers Saint Rémi ou Napierville.

Le coût est de 3\$ pour un aller simple et de 6\$ pour un aller retour.

Les enfants de 12 ans et moins voyagent gratuitement mais doivent être accompagnés d'un adulte.

L'utilisateur doit payer son déplacement lors de l'embarquement

Il est possible d'annuler sa réservation en avisant la veille du transport prévu sans quoi, le prix du déplacement sera exigé.

Si un membre de votre famille ne peut plus s'empêcher de boire,  
vous constatez sans difficulté les effets de l'alcool sur lui.

**Pour obtenir des renseignements et de l'aide, communiquez avec:**

**Al-Anon**

Tél.: 514 866-9803

Site Web: [www.al-anon-montreal.org](http://www.al-anon-montreal.org)

**Vous pouvez consulter en tout temps notre site internet au [www.napierville.ca](http://www.napierville.ca)**

## Raccordements pluviaux au réseau d'égout sanitaire

Les municipalités de Napierville et St-Cyprien utilisent la même usine d'épuration pour traiter les eaux usées sur leur territoire respectif.

Tout récemment la municipalité de St-Cyprien a entrepris une campagne de vérification des branchements à l'égout pour le secteur du Golf.

Le but de cette campagne est de s'assurer que les canalisations des eaux de pluies telle que le drain de fondation ou l'eau provenant des gouttières, soient rejetés vers l'extérieur sur le terrain ou vers une infrastructure tel un fossé de drainage ou une canalisation pluviale.

La raison bien qu'elle soit écologique est principalement d'ordre économique et s'applique aux deux municipalités. Un mandat a été donné à la firme d'experts-conseils, Tétra Tech Infrastructures pour élaborer un plan de mesures compensatoires à être approuvé par le Ministère de l'Environnement et dans lequel le plan d'action incitera les municipalités à inspecter et faire corriger les branchements d'eaux pluviales qui sont déversés au réseau sanitaire.

La municipalité de Napierville sollicite tous les propriétaires dont les immeubles sont branchés au réseau d'égout sanitaire de voir à faire corriger dès que possible l'évacuation des eaux pluviales de façon à ne plus rejeter les eaux de pluies vers l'égout sanitaire.

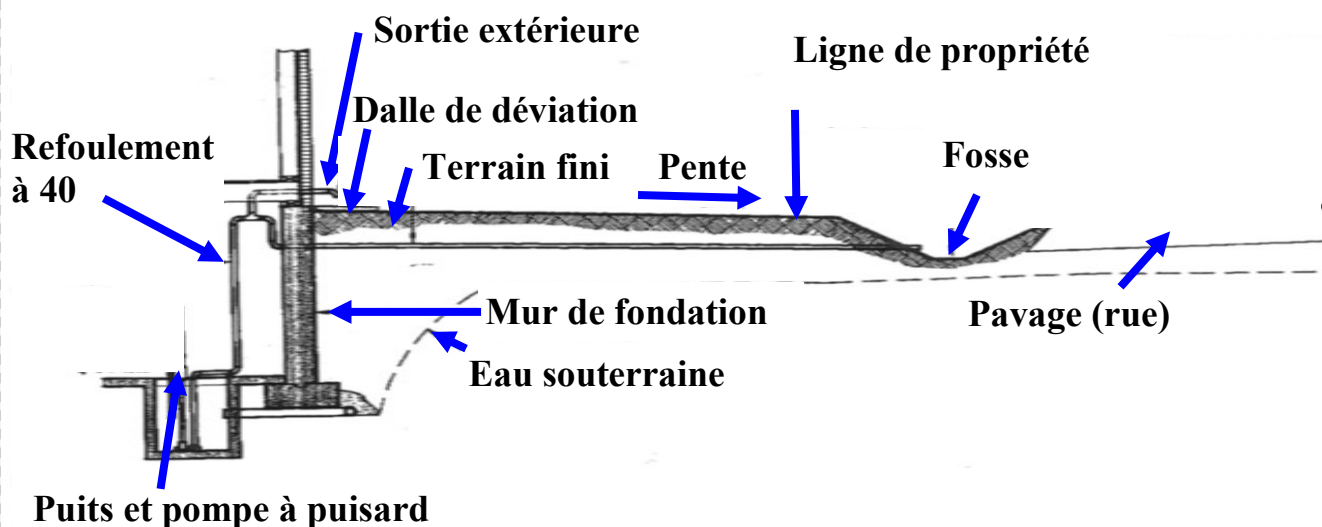
Si rien n'est fait pour réduire substantiellement le captage des eaux pluviales, tous les propriétaires d'immeubles branchés au réseau sanitaire des deux municipalités seront confrontés à la dure réalité d'assumer des investissements majeures et ce à court terme.

Malheureusement, il n'y a pas de programme de subvention pour augmenter la capacité d'une usine d'épuration si des efforts ne sont pas mis de l'avant pour corriger le problème à la source.

Nous vous prions de prendre action de façon volontaire pour vérifier et corriger selon le cas l'évacuation des eaux pluviales pour que celles-ci ne se dirigent plus vers le réseau sanitaire.

Les coûts de mise à niveau de l'usine d'épuration pour corriger un problème lié au traitement et en augmenter sa capacité doivent être entrepris dans un proche avenir. Il est primordial de réduire les débits acheminés vers l'usine

### Section-Type Installation de pompe de puisard



**Pour tout renseignements complémentaires,  
veuillez nous téléphoner au 450 245-7210**

### Rappel concernant l'usage de l'eau potable et le remplissage des piscines.



Un rappel amical pour vous sensibiliser à l'importance de conserver l'eau potable à des fins de consommation.

S'il vous plaît, nous vous prions de prendre les dispositions dès maintenant afin que votre piscine puisse se remplir nouvellement avec l'eau de pluie.

Il n'y a aucune raison de vidanger l'eau d'une piscine si les étapes de démarrage pour la filtration ont été bien suivies.



Nous vous rappelons que le règlement 321 sur l'usage de l'eau potable prévoit **des amendes minimales de 300\$ pour une mauvaise utilisation de l'eau potable**, tant un niveau des piscines, que l'arrosage des pelouses, du lavage des entrées charretières.

De plus nous vous rappelons que l'arrosage des pelouses ne doit se faire qu'entre 19h et 22h et ce pour une durée maximale d'une heure

Merci de votre entière collaboration.